

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 23 janvier 2013

Le logement autonome des jeunes

Déclaration du groupe de l'agriculture

Le groupe de l'agriculture a apprécié la méthode de la rapporteure d'écoute consensuelle pour élaborer le rapport et l'avis. Les textes sont d'une très grande qualité, sur la forme et sur le fond. Nous aurons à cœur d'en diffuser les idées et de mieux les faire connaître dans nos réseaux respectifs.

Nous avons également apprécié l'attention portée à la ruralité. L'avis insiste notamment, sur l'indispensable cohérence des politiques de logement avec celles des transports. On ne pourra pas loger des jeunes à la campagne s'ils ne peuvent se déplacer. C'est une politique globale d'accessibilité qu'il faut effectivement mettre en place. À cela, il faut aussi ajouter les outils de communication : les nouvelles technologies numériques participent de l'attractivité d'un territoire. Les politiques menées dans ce domaine devraient être articulées avec celles du logement et des transports.

De nombreuses autres propositions de l'avis pourront être reprises pour faciliter le logement des jeunes en zone rurale.

Je pense, en particulier, aux dispositifs permettant le logement des apprentis, qu'ils soient mineurs ou majeurs : les internats, les résidences hôtelières et l'assouplissement des règles d'attribution des aides au logement permettraient certainement de faciliter la vie de ces jeunes en formation professionnelle.

Je pense également à vos propositions sur la colocation. Voilà une pratique qui, faute d'encadrement - et de garanties - ne se développe pas alors qu'elle répond à la flexibilité demandée par de nombreux jeunes en formation ou au début de leur vie professionnelle. Il faut rassurer, à la fois, les colocataires et les propriétaires et nous soutenons vos propositions à ce sujet.

Je pense aux développements consacrés à la couverture des risques locatifs. Les principes posés sur les conditions de mise en œuvre d'un nouveau système de garantie nous paraissent tout à fait pertinents, le premier d'entre eux étant bien entendu celui d'une indispensable concertation de l'ensemble des acteurs concernés.

Enfin, je souhaiterais vous remercier pour les propos nuancés que vous tenez sur la mise aux normes environnementales des logements. La charge financière qui peut peser sur les propriétaires est souvent disproportionnée. Il faut tout d'abord persuader et ensuite, mettre en place des obligations modérées pour que ces mises aux normes soient effectivement réalisées.

Le groupe de l'agriculture s'est prononcé en faveur de l'avis.